**Par le mot "aspect" on entend que l'opérateur a examiné une structure ou un organe.*
Dans le compte rendu, une mention de type "structure d'aspect habituel" signifie que cette structure a été vue et a paru normale à l'examinateur. Dans la majorité des cas, il y a concordance entre le résultat du dépistage échographique et l'état de santé de l'enfant.
Cependant, comme pour tout dépistage, des faux négatifs sont possibles : une structure considérée comme vue et normale à l'échographie peut s'avérer en réalité absente ou anormale. Des faux positifs sont également possibles : une structure considérée comme non vue ou anormale à l'échographie peut s'avérer en réalité présente ou normale.

***Selon schémas (silhouettes) ci-dessous*

Silhouettes des images à fournir lors de
l'échographie de dépistage du premier trimestre.